

Résumé des règles de l'établissement

Les élèves de l'établissement secondaire du Pré aux Moines respectent notamment les règles suivantes (le règlement complet figure sur le site internet) :

Dans les bâtiments

- On se respecte mutuellement et on se parle poliment. On n'adresse pas d'injures. On ne commet pas d'agressions verbales ou physiques.
- Le calme règne dans les corridors : on ne crie pas et on ne court pas.
- Les boissons et la nourriture sont rangées dans les sacs ; les chewing-gums sont jetés à la poubelle.
- Au PAM1 et au PAM2, les casiers font office de vestiaire (veste, casquette, effets de sport, ...). Chaque élève est responsable de son casier qui doit être fermé par un cadenas.
- Les élèves qui n'ont pas leur matériel de cours en classe ne doivent pas déranger une autre classe pour le réclamer.
- Les élèves ne se rendent aux toilettes qu'après avoir demandé l'autorisation de l'enseignante ou de l'enseignant.

Pendant les transitions, entre les périodes d'enseignement (à part la récréation de 9h25)

- Les élèves restent en classe. Les portes des classes demeurent fermées. Il n'y a pas d'élèves dans les couloirs.
- Chacune et chacun prépare son matériel pour la leçon suivante.

En tout temps, ...

- **L'usage des appareils connectés n'est pas autorisé pendant le temps scolaire, y compris pendant la récréation ; tous les appareils connectés (casques compris) sont rangés dans les sacs. En cas de non-respect, les appareils sont confisqués.** Leur utilisation est cependant tolérée pendant la pause de midi, à l'extérieur des bâtiments.
- On porte une tenue correcte évitant toute forme de provocation.
- Les élèves ont une tenue spécifique pour les périodes d'éducation physique, autre que celle portée pendant les cours en classe.
- Pendant le temps scolaire les élèves ne sortent pas du périmètre scolaire.
- A chaque début de cours, les élèves sont debout à leur place avec le matériel prêt ; l'enseignante ou l'enseignant les salut et les invite à s'asseoir.
- Les élèves se lèvent chaque fois qu'un ou une adulte entre en classe ; l'adulte les salut et les invite à s'asseoir.

Chaque adulte (enseignantes et enseignants, concierges, bibliothécaires, secrétaires, membres de la direction, ...) est habilité à faire respecter les règles.

Jean François Borgeaud
Directeur

